Dépôt : Josée Lorsché - déi gréng

Luxembourg, le 11 décembre 2022



Note de la Cellule scientifique au sujet de l'action Superdreckskëscht

La Chambre des Député-e-s,

- vu l'avis juridique demandé par la Commission de l'Exécution Budgétaire (ComExBu)
 au sujet de l'action « Superdreckskëscht » du 11 octobre 2021 ;
- vu la décision de la Conférence des présidents du 14 Octobre 2021 de confier cette tâche à la Cellule scientifique de la Chambre des député-e-s;
- notant qu'après la présentation de la note de la Cellule scientifique, la Conférence des Présidents a décidé le 10 janvier que la note devrait être envoyé au plus vite à tous les député-e-s de la Chambre, à Madame la Ministre de l'environnement ainsi qu'aux autres membres du Gouvernement, et ce avant toute publication;
- notant aussi qu'à cette fin, un courrier officiel de la Chambre des députés était seulement envoyé dans la matinée du 11 janvier 2022 ;
- considérant la communication officielle de la Chambre des député-e-s du 10 janvier 2022¹;
- considérant les déclarations publiques de plusieurs député-e-s de l'opposition le soir du 10 janvier et le matin du 11 janvier 2022;
- considérant que des journalistes ont, dans la matinée du 11 janvier, proclamé avoir eu accès à l'avis juridique de la Cellule scientifique,

 $^{^{1} \}underline{\text{https://www.chd.lu/wps/portal/public/Accueil/Actualite/ALaUne/?current=true\&urile=wcm%3Apath%3Aactualite.public.chd.lu/ST-www.chd.lu/sa-actualites/59070ddd-1512-43ff-937c-53d1d6748d6d}$

décide

- de rendre ladite note immédiatement accessible au public.

Giller BANT Jose Lovachie Francos

Graum

Grand Lovachie

4. Conschient